



Syntilor

Soyons D'Écologiques®



DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

Suivant la norme NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN

Cette déclaration a été déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr et est consultable sur www.inies.fr

VERNIS Pièces Humides Block & Clean

Organisme déclarant

BLANCHON 50 8^{ème} Rue 69800 Saint Priest

www.syntilor.com

Contact : Claudine GERLAND 04/78/89/06/06

1 – PRESENTATION DU PRODUIT

- **Nom du produit :** VERNIS Pièces Humides Block&Clean
- **Type de produit :** Vernis en phase aqueuse
- **Date de la déclaration environnementale :** Juillet 2017
- **Etat de la vérification :** Vérifiée
- **Produit couvert par la Déclaration Environnementale :** VERNIS Pièces Humides Block&Clean SYNTILOR

- Définition de l'unité fonctionnelle (UF)

« Raviver et protéger 1m² boiseries intérieures pour une durée de vie de référence de 15 ans ». L'unité fonctionnelle inclut l'entretien du produit qui consiste en un entretien au bout de 7 ans avec le même produit.

L'unité fonctionnelle comprend :

- ♦ Le flux de référence du produit étudié et des produits d'entretien.
- ♦ Les emballages des produits.
- ♦ Les taux de perte lors de la fabrication et lors de la mise en œuvre.
- ♦ L'eau nécessaire à la mise en œuvre (rinçage des outils)

	Pour toute la DVT g/m ²
VERNIS Pièces Humides Block&Clean (3 couches + entretiens)	333
Emballages de distribution	
Carton	5.00
Palette	44.4
Fer Blanc	64.0
Film plastique	1,00
Produits complémentaires à la mise en œuvre : eau de lavage	10





Soyons D'Écologiques®



Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO ₂ eq/UF	6.01E-01	1.00E-01	5.84E-02	1.67E-01	9.27E-01
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	7.99E-08	1.64E-08	8.02E-09	1.45E-09	1.06E-07
Acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ eq/UF	3.66E-03	4.42E-04	3.41E-04	4.83E-05	4.49E-03
Eutrophisation	kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	4.33E-04	7.48E-05	4.23E-05	1.99E-04	7.49E-04
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	4.50E-04	2.08E-04	4.45E-03	4.76E-05	5.16E-03
Épuisement des ressources abiotiques -éléments	kg Sb eq/UF	4.45E-06	3.95E-07	4.04E-07	1.38E-08	5.27E-06
Épuisement des ressources abiotiques -fossiles	MJ PCI/UF	1.03E+01	1.38E+00	9.77E-01	1.19E-01	1.28E+01
Pollution de l'eau	m ³ /UF	5.01E-01	5.32E-02	4.62E-02	2.87E-02	6.29E-01
Pollution de l'air	m ³ /UF	1.05E+02	2.33E+01	1.17E+02	1.43E+00	2.46E+02
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	9.80E-01	2.26E+01	1.96E+00	7.34E-03	2.55E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	5.51E-01	2.99E-02	4.84E-02	0.00E+00	6.30E-01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1.53E+00	2.26E+01	2.01E+00	7.34E-03	2.61E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	9.07E+00	1.55E+00	8.85E-01	1.44E-01	1.17E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	3.08E+00	6.16E-02	2.62E-01	0.00E+00	3.40E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1.22E+01	1.61E+00	1.15E+00	1.44E-01	1.51E+01
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	2.01E-02	4.02E-04	1.71E-03	0.00E+00	2.22E-02
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	1.58E-02	9.55E-04	1.40E-03	1.19E-04	1.83E-02
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	1.05E-01	1.64E-02	1.02E-02	4.29E-04	1.32E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	4.08E-01	9.13E-02	4.16E-02	3.36E-01	8.78E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	4.20E-05	1.05E-05	4.37E-06	1.06E-06	5.78E-05
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	6.42E-03	4.23E-02	4.06E-03	0.00E+00	5.28E-02
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieure (électricité)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieure (vapeur)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieure (gaz)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00

